Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 022-212201297-20260928-D2026031-DE

2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LOC-ENVEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Madame Virginie DOYEN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 7

Date de convocation : 21 septembre 2026

Présents : Mme Virginie DOYEN, Maire

M. Pascal MONCOUQUT, 1er adjoint ;

Mme Sophie LACHAIZE, 2ème adjointe

Mme Marie Christine LE BOURNAULT,

Mr Aurélien CHARRIERE, Mme Elizabeth MOAL,

Absent : Mr Mikaël LE DISEZ (procuration à Virginie DOYEN)

Secrétaire de séance : Mr Pascal MONCOUQUT

Délibération n°2026-031
Objet : validation de l'actualisation du plan communal de sauvegarde

Le conseil municipal de Loc Envel

- VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2512-13 relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

- VU le Code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 741-1 à L. 741-5 et R. 741-1 à R. 741-5 relatifs au Plan Communal de Sauvegarde ;

- VU la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels (dite "Loi Matras") ;

- CONSIDÉRANT que le Plan Communal de Sauvegarde doit faire l'objet d'une actualisation régulière, et au minimum tous les 5 ans, afin d'intégrer l'évolution des risques, la mise à jour de l'annuaire de crise, le recensement des moyens humains et matériels, ainsi que l'évolution des numéros d'urgence et des chaînes de commandement ;

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 022-212201297-20260928-D2026031-DE

- CONSIDÉRANT que les modifications apportées permettent d'optimiser la réactivité de la commune face aux risques majeurs (naturels, technologiques, sanitaires) et assurent une meilleure protection de la population ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal , à l'unanimité

- APPROUVE la mise à jour et l'actualisation du Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Loc Envel tel qu'il est annexé à la présente délibération.

- CHARGE Madame le Maire de veiller à la diffusion de ce document auprès des autorités compétentes, notamment Monsieur le Préfet du département et les services de secours (SDIS).

- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document, convention ou avenant nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Virginie DOYEN

MAIRIE de LOC-ENVEL
Côtes d'Armor 22810